

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST, Christiane ROSSILLE, Yves GAULIER, Catherine MOUILLER, Pierrick MURCIER, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Pierre CREPIN, Pierre Alexandre GIRARD, Lysiane CHATELUS,

Absente excusée : Martine MERIGOT pouvoir à L DUFOUR

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE,

Date de la convocation : mercredi 19 mars 2025

Secrétaire de séance : Christiane ROSSILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20250325-DCM242025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2025

Publication : 27/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

N°2025-24 OBJET : Signature d'un contrat CUI avec le Département pour le Service Technique

➤ **Le Maire rappelle à l'assemblée** le dispositif d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE). Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi et repose sur un triptyque emploi-formation-accompagnement tout au long du parcours. Ce contrat bénéficie du financement du Conseil départemental.

Il expose le départ en retraite d'un agent fin décembre et l'embauche en contractuel du CUI précédent. Il explique qu'il est nécessaire de prévoir l'embauche d'une nouvelle personne pour le service afin de compléter le temps partiel d'un agent.

➤ **Monsieur Le Maire propose à l'assemblée :**

Le recrutement d'un contrat CUI pour une quotité horaire de **26 heures** exerçant les fonctions d'adjoint technique soit du 7 avril 2025 au 6 octobre 2025, soit du 5 mai 2025 au 4 novembre 2025.

Il effectuera l'entretien des abords et espaces verts de la commune ainsi que divers travaux et petite manutention sur les bâtiments, équipements publics et la voirie.

➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'adopter la proposition du Maire pour la création d'un poste CUI de 26 H au service technique,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié sur le site internet de la commune le lendemain

Eric MARTIN, Maire

Christiane ROSSILLE, secrétaire de séance

